

COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2026 - 10H00 A CARPENTRAS (Siège du Parc)

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire au siège du Parc, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente.

Nombre de délégués

En exercice : 47

Présents : 25

Représentés : 12

Total : 37 (min 24)

Quorum atteint

Nombre de voix

En exercice : 119

Présentes : 57

Exprimées par pouvoirs : 35

Total : 92

Délégués présents :

2 représentants du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteur chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse (porteur chacun de 9 voix) : Christian MOUNIER

2 représentants des EPCI (porteur chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Gérard RAINERI (CCVV)

4 représentants des communes du Conseil de Massif (porteur chacun de 3 voix) : Michel JOUVE (Flassan), Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux), Jean-Pierre RANCHON (Sault), Thierry THIBAUD (Savoillans)

16 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Max RASPAIL (Blauvac), Florence BERTRAND (Crestet), Serge SAES (Crillon le Brave), Catherine PAFFENHOFF (Faucon),

Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), Jean-Marc TESTE (Méthamis), Sonia JACOBEE (Modène), Gérard UGHETTO (suppléant Monieux), Mireille ORTUNO (Suppléante Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), André AIELLO (Saint Hippolyte le Graveyron), Philippe ARMENGOL (Velleron), Dominique PLANCHER (Venasque), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

12 Délégués excusés ayant donné pouvoir : Georges BOTELLA pouvoir à Jacqueline BOUYAC (Région Sud), Myriam SILEM pouvoir à Christian MOUNIER (Département de Vaucluse), Jérôme BOULETIN (Cove) pouvoir à Gérard RAINERI (CCVV), Cyril FALQUES (Aurel) pouvoir à Jean-Pierre RANCHON (Sault), Bernard MONNET (Le Barroux) pouvoir à Philippe ARMENGOL (Velleron), Alain CONSTANT (Bedoin) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Valérie MICHELIER (Caromb) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Serge ANDRIEU (Carpentras) pouvoir à Ghislain ROUX (Malemort du Comtat), François ILLE (Le Beaucet) pouvoir à Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), Damienne MARION (Vaison la Romaine) pouvoir à André AIELLO (Saint Hippolyte le Graveyron), Frédéric TENON (Malaucène) pouvoir à Michel JOUVE (Flassans), Didier CARLE (Pernes les Fontaines) pouvoir à Philippe ARMENGOL (Velleron)

Partenaires invités présents au comité syndical : Valérie COISSIEUX (Chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse), Jean-François SAMIE (France Nature Environnement)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Catherine FAYOT, Odile SIGNORET, Carole APPACK, Vincent THOMANN (PNR Mont-Ventoux), Sébastien NINON (Région Sud), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron)

Absents/Excusés : Claire ARAGONES (Région Sud), Sophie RIGAUT (Département de Vaucluse), Siegfried BIELLE (Aubignan), Roland RUEGG (Brantes), Louis BONNET (Mazan), Olivier GIRARD (Puyméras), Gilles VEVE (Saint Didier), David MORALES (Saint Marcellin les Vaison), Valérie FABRE (Saint Romain en Viennois), Bernard MONDON (Les Carnets du Ventoux), Chambre d'agriculture de Vaucluse, Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, Fédération départementale du Vaucluse Pêche et Protection du Milieu Aquatique, Fédération des Chasseurs de Vaucluse

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon) est nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL M 57

Vu la délibération du 19 février 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Madame Jacqueline BOUYAC, rapporteur, informe le Comité Syndical que le Budget Primitif 2026 qui est soumis à son approbation s'équilibre en section de Fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 3 150 385,00 €.

Le Budget Primitif est proposé en sur équilibre pour la section d'Investissement avec en dépenses : 579 673 € et en recettes : 1 053 829 € (Suréquilibre autorisé dû à la reprise anticipée de l'excédent reporté L.1612-4 et L.1612-7 du CGCT).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :			
DEPENSES		Pour mémoire Budget 2025 + DM	Nouvelles Propositions
CHAP 011	Charges à caractère général	1 506 645,00 €	1 298 785,00 €
60	<i>Achats et variations de stocks</i>	55 820,00 €	36 426,00 €
61	<i>Services extérieurs</i>	705 253,00 €	589 938,00 €
62	<i>Autres services extérieurs</i>	731 422,00 €	656 371,00 €
63	<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	14 150,00 €	16 050,00 €
CHAP 012	Charges de personnel	1 716 065,00 €	1 644 800,00 €
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	88 500,00 €	64 780,00 €
CHAP 66	Charges financières	1 000,00 €	1 000,00 €
CHAP 67	Charges spécifiques	3 000,00 €	12 000,00 €
CHAP 68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00 €	-
Total des dépenses réelles		2 856 900,48	3 021 365,00 €
CHAP 042	Op. d'ordre de transfert entre sections	150 764,00 €	129 020,00 €
Total des dépenses d'ordre		164 938,52	129 020,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		
TOTAL DES DEPENSES		3 021 839,00 €	3 150 385,00 €

RECETTES		Pour mémoire Budget 2025 +DM	Nouvelles propositions
013	Atténuation de charges	4 545,00 €	19 700,00 €
CHAP 70	Produits des services du domaine	0,00 €	19 250,00 €
CHAP 74	Dotations et participations	2 315 988,46 €	1 929 070,86 €
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	60 663,00 €	34 203,00 €
CHAP 76	Produits financiers	700,00 €	700,00 €
CHAP 77	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles		2 174 386,86 €	2 002 923,86 €
CHAP 042	Op. d'ordre de transfert entre sections	39 355,00 €	36 404,00 €
Total des recettes d'ordre		52 018,00 €	36 404,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 064 722,54 €	1 111 057,14 €
TOTAL DES RECETTES		3 021 839,00 €	3 150 385,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :				
DEPENSES		Restes à réaliser 2025	Nouvelles propositions	TOTAL
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées		535,00 €	535,00 €
CHAP 20	Immobilisations incorporelles		21 500,00 €	21 500,00 €
CHAP 21	Immobilisations corporelles	14 500,00 €	436 734,00 €	451 234,00 €
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers		70 000,00 €	70 000,00 €
Total des dépenses réelles		14 500,00 €	528 769,00 €	543 269,00 €
CHAP 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements des subventions)		36 404,00 €	36 404,00 €
CHAP 041	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre			36 404,00 €	36 404,00 €
TOTAL DES DEPENSES		14 500,00 €	565 173,00 €	579 673,00 €

RECETTES		Restes à réaliser 2025	Nouvelles propositions	TOTAL
024	Produit des cessions d'immobilisation		2,00 €	2,00 €
CHAP 10	Dotations, fonds divers et réserves		24 450,00 €	24 450,00 €
CHAP 13	Subventions d'investissement	18 115,00 €	167 442,38 €	185 557,38 €
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilées			
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers		70 000,00 €	70 000,00 €
Total des recettes réelles		18 115,00 €	267 894,38 €	280 009,38 €
CHAP 040	Transferts entre sections (amortissements des immobilisations)		129 020,00 €	129 020,00 €
CHAP 041	Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre			129 020,00 €	129 020,00 €
001	Excédent d'investissement reporté		644 799,62 €	644 799,62 €
TOTAL DES RECETTES		18 115,00 €	1 035 714,00 €	1 053 829,00 €

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

En application de l'article 107 de la loi NOTRe, qui a modifié l'article L.2313-1 du CGCT, il convient d'établir une note de présentation synthétique retraçant brièvement la synthèse des prévisions 2026.

I / Section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT						
Chapitre		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en % (2026/2025)
O11	Charges à caractère général	1 091 828,00 €	1 178 196,00 €	1 506 645,00 €	1 298 785,00 €	-13,80%
O12	Frais de personnel	1 370 400,00 €	1 571 300,00 €	1 716 065,00 €	1 644 800,00 €	-4,15%
65	Charges de gestion courante	88 390,00 €	92 816,00 €	88 500,00 €	64 780,00 €	-26,80%
66	Charges financières	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €	300,00%
68	Dotations aux provisions, dépréciation semi budg	12 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		-100,00%
	Dépenses réelles de fonctionnement	2 565 618,00 €	2 865 312,00 €	3 335 210,00 €	3 021 365,00 €	-9,41%
O42	Opération de transfert entre sections	113 858,00 €	152 566,00 €	150 764,00 €	129 020,00 €	-14,42%
O22	Dépenses imprévues					
		2 679 476,00 €	3 017 878,00 €	3 485 974,00 €	3 150 385,00 €	-9,63%

Les dépenses de la section de fonctionnement pour 2026 s'élèvent à 3 150 385 € avec un total en dépenses réelles de fonctionnement de 3 021 365 €.

Elles sont en légère diminution par rapport au budget précédent sur les charges à caractère général, sur les frais de personnel et sur les charges de gestion courante. Les charges à caractère général comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2026.

En 2026, la masse salariale sera en légère diminution. L'équipe se stabilise en 2026 et dispose de la technicité et de l'expertise pour répondre aux enjeux du territoire identifiés dans la charte.

L'équipe sera constituée de 14 catégories A, 6 catégories B et 4 catégories C.

2- Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT						
Chapitre		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution en % (2026/2025)
13	Atténuation de charges			4 545,00 €	19 700,00 €	333,44%
70	Produits des services				19 250,00 €	
74	Dotations, subventions, participations (et projets)	1 897 760,90 €	2 138 789,86 €	2 315 988,46 €	1 929 070,86 €	-16,71%
75	Autres produits divers de gestion courante	33 717,00 €	35 097,00 €	60 663,00 €	34 203,00 €	-43,62%
76	Produits financiers	350,00 €	500,00 €	700,00 €	700,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels					
	Recettes réelles de fonctionnement	1 931 827,90 €	2 174 386,86 €	2 381 896,46 €	2 002 923,86 €	-15,91%
O42	Opération de transfert entre sections	43 363,00 €	48 057,00 €	39 355,00 €	36 404,00 €	-7,50%
O02	Résultat de fonctionnement reporté	704 285,10 €	795 434,14 €	1 064 722,54 €	1 111 057,14 €	4,35%
		2 679 476,00 €	3 017 878,00 €	3 485 974,00 €	3 150 385,00 €	-9,63%

Avec l'excédent de fonctionnement 2025 reporté de 1 111 057,14 €, les recettes de fonctionnement 2026 s'élèvent à 3 150 385,00 €.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent par rapport au BP 2025 (- 15,91 %) et s'établissent à 2 002 923,86 euros.

II / Section d'investissement

Le montant total prévisionnel du budget 2026 proposé en section investissement s'élève en dépenses à hauteur de 579 673,00 euros et en recettes à 1 053 829,00 euros.

Les recettes étant supérieures aux dépenses, Il est proposé au comité syndical de voter pour la seconde fois un budget d'investissement en suréquilibre de 474 156,00 euros. (Suréquilibre autorisé dû à la reprise anticipée de l'excédent reporté L.1612-4 et L.1612-7 du CGCT). En effet, pour l'application de l'article L. 1612-5 du CGCT, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

Le total des chapitres 20 et 21 (Immobilisations incorporelles et corporelles) s'élève à 472 734,00 €.

Principales orientations d'investissement en 2026, sont des crédits pour travaux d'urgence éventuels sur bâtiments, ainsi que des aménagements intérieurs et extérieur au Moustier - Maison du Parc à Bedoin.

III / Endettement

Depuis le budget 2020, le Syndicat a complètement apuré ses emprunts.

L'état de l'actif s'élève au 31-12-2025 à 4 854 135,22 euros.

Le Comité,

Oui, l'exposé de la présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 25 - Pouvoirs : 12- Votants : 39

Suffrages exprimés : Pour : 92 - Abstention : 0 - Contre : 0

- ADOPTE le Budget Primitif 2026 - Budget Principal M 57,
- APPROUVER le vote du Budget Primitif 2026 au chapitre, les restes à réaliser seront déterminés sans un suivi par opération,
- Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise la présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section
 - Investissement : 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC